



MAIRIE DE LES MARTRES-SUR-MORGE

13, rue des écoles
63720 Les Martres-Sur-Morge
Téléphone : 0473973891
Mail : martressurmorge@orange.fr

REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL

LES MARTRES SUR MORGE

MARDI 25 FEVRIER 2025

Présents : Eugène CHASSAGNE, Samya RIOTON, Maddy MASSON, Anne BOROT,
Domenico MODISTA, Luis CRESPO, Marie-France LABBE,
Pierre AUDEBERT, Aurélie CHAMPION, Mathieu CROIZET,
Evelyne DATARIO, Angélique GARMIS, Christophe KLONOWSKA,
Laurent RENAULT,

Secrétaire de séance : Anne BOROT

Début de la réunion : 19h30

En début de réunion, Monsieur le Maire demande aux conseillers de respecter une minute de silence, en souvenir de Sylvie SEGUIN, employée communale et membre du CCAS.

- **Prix du repas pour le personnel communal 2025**

Comme chaque année, le prix du repas pour les agents communaux doit être fixé selon le prix forfaitaire établi par l'URSSAF. Pour 2025, celui-ci s'élève à 5,45 €.

Monsieur le Maire propose de fixer le montant d'un repas à 3.15 € (3.10 € pour 2024), soit 57,80 % du prix forfaitaire fixé par l'URSSAF.

Cela ne représente pas un avantage en nature et le montant mensuel des repas fera l'objet d'une facture par agent concerné ainsi qu'un titre de recette.

L'ensemble des conseillers accepte à l'unanimité la proposition de Monsieur le Maire et l'autorise à faire le nécessaire.

- **Vote du taux des taxes communales**

Monsieur le Maire rappelle que conformément aux dispositions de la loi n°80-10 du 10 janvier 1980 modifiée, le Conseil Municipal doit fixer chaque année les taux à appliquer sur chacune des taxes directes locales de la commune.

Actuellement, les taux de fiscalité directe locale s'élèvent à :

- Taux de taxe foncière sur les propriétés bâties..... 37.15 %
- Taux de taxe foncière sur les propriétés non bâties..... 80.47 %
- Taux de taxe d'habitation sur les résidences secondaires
et autres locaux meublés non affectés à la résidence principale 09.23 %

La proposition de Monsieur le Maire de ne pas augmenter les taux pour l'année 2025 est adoptée à l'unanimité par les conseillers municipaux.

- **Vote du compte administratif 2024**

Madame Marie-France LABBE présente le compte administratif.

	Dépenses	Recettes	Reprise résultats exercice antérieur	Résultats
Fonctionnement	433 144,37 €	551 098,17 €	284 411,91 €	402 365,71 €
Investissement	607 052,76 €	370 425,42 €	101 105,45 €	-135 521,93 €
Résultat global de clôture 2024				266 843,78 €

En dehors de la présence de Monsieur le Maire, le compte administratif est approuvé à l'unanimité.

- **Vote du compte de gestion 2024**

Le compte de gestion, reflet du compte administratif et destiné au percepteur est également approuvé à l'unanimité.

- **Affectation du résultat 2024**

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE		
Résultat de fonctionnement		
A. Résultat de l'exercice Précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)		117 953.80 €
B. Résultats antérieurs reportés Ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)		284 411.91 €
C. Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser (Si C'est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)		402 365.71 €
D. Solde d'exécution d'investissement		- 135 521.93 €
E. Solde des restes à réaliser d'investissement (4)		- 56 937.82 €
Besoin de financement F	=D+E	-192 459.75 €
AFFECTATION = C	=G+H	402 365.71 €
1. Affectation en réserves R 1068 en investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement F		192 459.75 €
2. H Report en fonctionnement R 002 (2)		209 905.96 €
DEFICIT REPORTE D 002 (5)		0.00 €

Monsieur le Maire propose aux conseillers municipaux d'approuver cette affectation du résultat de fonctionnement. Approbation à l'unanimité.

- **Choix du prestataire pour la maintenance de la chaufferie bois**

La municipalité a demandé un devis pour le contrat de maintenance de la chaufferie bois à trois entreprises :

- Société E2S4 050.00 € HT
- Index énergies.....4 446.66 € HT
- Engie solution.....4 915.77 € HT

Après discussion, le conseil municipal décide à l'unanimité d'accepter la proposition établie par la Société E2S et autorise Monsieur le Maire à signer le devis.

- **Point sur les travaux en cours**

- La chaufferie bois fonctionne correctement.
- La cuisine de la salle des fêtes : actuellement deux corps de métier sont présents sur le chantier, plaquiste et électricien. Le carrelage et la faïence seront posés trois semaines après le coulage de la chape.

L'étanchéité est terminée. Il a été toutefois nécessaire de réaliser des travaux supplémentaires, pour étanchéifier une partie entre deux bâtiments, pour un montant de 610.00 €.

Pour ce qui est de la maçonnerie, la pose non prévue initialement, d'un aco drain a été nécessaire afin de relier un point d'eau situé vers l'emplacement des poubelles jusqu'au tout à l'égout devant la porte de la nouvelle cuisine.

Également, un point d'eau a été trouvé. Après avoir été localisé précisément, il pourra être canalisé pour être rejeté au tout à l'égout.

Pour ces travaux, un devis de 1.500 euros HT a été proposé.

L'ensemble des travaux de la salle des fêtes seront probablement terminés cet été.

- **Projet éolien sur 4 communes**

Actuellement, une société privée, NEOEN, mène à son initiative une étude dans le but d'implanter des éoliennes sur les communes de SURAT, THURET, SARDON et LES MARTRES SUR MORGE.

A ce jour, les maires de ces quatre communes n'ont pas d'autres informations que celles indiquées sur la note d'information qu'ils ont souhaité diffuser à l'ensemble de leurs habitants.

- **Parking de la salle des fêtes : problème de circulation**

Comme il avait été décidé lors du conseil municipal de janvier dernier, plusieurs conseillers municipaux se sont réunis pour mener une réflexion sur l'aménagement du parking de la salle des fêtes.

Les problématiques sont les suivantes : risques au niveau de la sécurité (les piétons traversent dans le flux de voiture, les automobilistes roulent vite, la sortie du bus n'est pas sécurisée), manque de place de stationnement et automobilistes se garant de façon anarchique.

Les membres du groupe de travail présentent au conseil municipal le résultat de leur réflexion : déplacement de l'entrée / sortie du parking ? créer une entrée distincte de la sortie ? mettre un sens de circulation unique (parking et / ou rue) ? décaler l'emplacement du bus pour que les enfants descendent au niveau des barrières ? embaucher un agent pour faire la circulation ?

Il est également nécessaire de faire attention à la configuration des lieux (présence d'arbres, dénivelé important entre le talus et le parking).

Dans un premier temps, Monsieur le Maire félicite les conseillers municipaux ayant travaillé sur ce projet.

Après échanges, le conseil municipal dans un premier temps, décide de faire chiffrer les aménagements suivants : création d'une entrée pour un parking avec circulation à sens unique, panneaux signalétiques, marquage des emplacements au sol, barrières supplémentaires.

- **Questions diverses**

- L'archevêque de Clermont-Ferrand, à l'occasion de sa visite à la paroisse Saint Michel en Limagne Noire, a convié les maires des communes à une rencontre le 17 mars prochain à la maison paroissiale d'Ennezat. Monsieur le Maire ne pouvant s'y rendre, il sera représenté par Mesdames BOROT, CHAMPION et MASSON.
- Il a été signalé à la mairie que des chemins communaux venant d'être restaurés avaient été endommagés par des engins agricoles. Un courrier sera adressé aux agriculteurs concernés pour leur demander de faire preuve de respect.

Fin de la réunion à 22h.

Le Maire

Eugène CHASSAGNE



Le Secrétaire de séance

Anne BOROT



Les Conseillers

